



**INTERCO**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU 26 FÉVRIER 2020

### Dernière séance avant les élections municipales et le renouvellement du collège employeur

À Paris  
26 février 2020

Olivier Dussopt étant présent en ouverture, la CFDT a signifié au secrétaire d'État qu'aucun calendrier de travail n'a été communiqué concernant : le dialogue social, la protection sociale complémentaire (PSC), la réforme des instances médicales et la revalorisation salariale des agents territoriaux... Elle lui a rappelé son exigence d'avoir une véritable avancée sur le droit à la reconversion des agents avec la mise en place d'un fonds mutualisé pour le financement de ces parcours de reconversion.

#### **La CFDT soutient la reconnaissance de l'engagement professionnel des policiers municipaux et plus encore...**

La CFDT a soutenu le texte sur la reconnaissance de l'engagement professionnel des policiers municipaux qui permettra de leur accorder une promotion à titre posthume. La CFDT a insisté sur les conditions de travail des policiers municipaux qui se dégradent fortement, en pointant notamment l'absence de reconnaissance du suicide comme imputable au service, pour qu'il soit pris en compte dans le cadre de ce décret.

#### **Financement de l'apprentissage : pour la CFDT, il faut se remettre autour de la table pour penser un dispositif pérenne et juste**

Le décret proposé au CSFPT permet à France Compétences de financer une partie des coûts au CNFPT sous certaines conditions. Pour la CFDT, le financement de l'apprentissage est une responsabilité commune : 1) de l'État car il s'agit de formation initiale des jeunes, 2) des collectivités car elles sont employeurs et à ce titre elles ont une responsabilité sociétale tout comme les employeurs privés. Le financement par France Compétences, proposé par les employeurs (et le CNFPT ?), serait une mesure transitoire mais qui n'est ni suffisante, ni pérenne. C'est pourquoi la CFDT a voté contre ce texte.

« Il faut maintenir l'embauche d'apprentis dans la fonction publique territoriale, car sur les territoires, il y a l'enjeu du chômage des jeunes et les collectivités sont un acteur essentiel en tant qu'employeur. » explique Claire Le Calonnec secrétaire générale interco CFDT. »

La CFDT a aussi rappelé que l'article 65 de la loi de transformation de la fonction publique impose au gouvernement de remettre en août 2020 un rapport sur le développement de l'apprentissage dans la fonction publique. Remettons-nous autour de la table !

#### CONTACT

Tél : 06 71 604 638  
mmennella@interco.cfdt.fr

Marie Mennella  
Secrétaire fédérale

#### FÉDÉRATION INTERCO CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar 75950  
Paris cedex 19  
tél +33 (0)1 56 41 52 52  
interco@cfdt.fr

#### INTERCO.CFDT.FR

La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.